# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

# LABORATOIRES ANIOS

## Selon la Directive 91/155/CEE

Laboratoires Pharmaceutiques n° F 9218 Pavé du Moulin 59260 LILLE-HELLEMMES

**Télécopie :** 03.20.67.67.67 **Télécopie :** 03.20.67.67.68

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA : 01.45.42.59.59.

#### 1 - IDENTIFICATION

1.1 Désignation commerciale

# ANIOS PRO DETERGENT DESINFECTANT ACIDE

1.2 Fabricant

Laboratoires ANIOS Pavé du Moulin 59260 LILLE-HELLEMMES **2** 03.20.67.67.67. Télécopie : 03.20.67.67.68.

#### 2 - COMPOSITION

2.1 Nature chimique

Chlorure de didécyldiméthylammonium sur support eau/acide phosphorique potentialisé par un détergent non ionique de type alcool gras éthoxylé avec activateur de mousse (Laurylaminoxyde). Contient un

inhibiteur de corrosion.

2.2 Composants pouvant apporter un danger.

Acide phosphorique

C, R34

CAS n° 7664-38-2

# 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Risques spécifiques

C: corrosif

R 34 : Provoque des brûlures.

## 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

- En cas de projection du produit dans les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, même sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un spécialiste.
- En cas de contact avec la peau enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé, puis laver immédiatement et soigneusement à l'eau et au savon.
- En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement, utiliser un pansement gastrique et consulter d'urgence un médecin, lui montrer l'étiquette.

| 5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE<br>5.1 Moyens d'extinction<br>- Recommandés | Le produit lui même ne brûle pas. En cas de feu à proximité, tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.   |
|---|--|
| Méthodes particulières d'intervention   | Procédure standard pour feux d'origine chimique.   |
| Equipement spéciaux pour la protection des intervenants.                          | En cas d'incendie utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.  |
| 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE<br>DISPERSION ACCIDENTELLE                        |  |
| 6.1 Précautions individuelles   | Mettre un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.  |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.                            | Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations).  |
| 6.3 Méthodes de nettoyage   | Ne pas réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine, en vue d'une réutilisation. Endiguer et ramasser le liquide avec une matière absorbante inerte. Eliminer dans des fûts et rincer la partie souillée à l'eau.        |
| 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE  |  |
| 7.1 Manipulation  | Tenir hors de portée des enfants.<br>Ne pas avaler. Produit d'usage externe. Eviter toute projection de la<br>préparation dans les yeux et sur la peau.<br>Bien refermer après usage.  |
| 7.2 Stockage  | Conserver dans son emballage d'origine.<br>Stocker dans des locaux bien ventilés, à l'abri de la chaleur. Températures de stockage conseillées : entre +5°C et +35°C.<br>Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage. |
| 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION /<br>PROTECTIONS INDIVIDUELLES                       | <ul> <li>Bain pour les yeux et douche de sécurité.</li> <li>Gants et lunettes de sécurité avec protection latérales ou écran facial.</li> <li>Bottes en caoutchouc, tablier chimique.</li> </ul>   |
|   | Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre de produits chimiques.   |

| 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES        |  |
|--|--|
| 9.1 Aspect                                   | Etat Physique à 20°C: Liquide, limpide Couleur: Incolore   |
| 9.2 pH                                       | Odeur  |
| 9.3 Masse volumique                          | $1,178 \pm 0,007 \text{ g/cc} \text{ à } 20^{\circ}\text{C}$   |
| 9.4 Tension de surface                       | $30 \pm 2 \text{ mN/m} \text{ à } 20^{\circ}\text{C}$  |
| 9.5 Point d'éclair                           | Non applicable   |
| 9.6 Inflammabilité                           | Ininflammable.   |
| 10 - STABILITE ET REACTIVITE                 |  |
| 10.1 Stabilité                               | Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.   |
| 10.2 Conditions à éviter                     | Ne pas mélanger avec d'autres produits.  |
| 10.3 Matières à éviter                       | Composés oxydants organiques et inorganiques puissants. Les acides et alcalis;   |
| 11 - Informations Toxicologiques             |  |
| 11.1 Irritation cutanée                      | Provoque des brûlures avec rougeurs locales et lésion tissulaires par contacts répété ou prolongés.  |
| 11.2 Irritation oculaire                     | Provoque de graves brûlures caractérisées par une gêne ou une douleur, des clignements excessifs des yeux, un larmoiement et une rougeur intense, une enflure de la conjonctive. |
| 11.3 Ingestion                               | Provoque des brûlures chimiques des voies digestives.  |
| 12- Informations Ecologiques                 | Recommandations de la directive 89/542/CEE<br>Composés non ioniques : Moins de 5%  |
|  | Composés cationiques : Moins de 5%   |
|  | De faibles concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées dans un système de traitement des eaux usées.                       |
| 13- Considérations relatives à l'élimination | Compte tenu de la réglementation en vigueur, les emballages contaminés doivent être transportés dans un centre agrée d'incinération pour déchets spéciaux.                       |

## 14 - Informations Relatives au transport

Transport routier - RTMDR /ADR Dénomination de la marchandise :

Désinfectant liquide corrosif, NSA

Classe : 8

Code de danger : 80
Chiffre ou lettre d'énumération : 66°C
Code matière (n° ONU) : 1903

Etiquette  $n^{\circ}$ : 8

Voie maritime - IMDG Dénomination de la marchandise :

Désinfectant liquide corrosif, NSA

Classe : 8 n° ONU : 1903

Voie aérienne IATA Dénomination de la marchandise :

Désinfectant liquide corrosif, NSA (Acide phosphorique en solution)

Classe : 8 n° ONU : 1903 Etiquette : Corrosive Groupe d'emballage III

#### 15 - Informations réglementaires

Fiches de données de sécurité Directive 91/155/CI

Directive 91/155/CEE modifiée par Dir. 93/112/CEE : substances et

préparations dangereuses.

Classement/Etiquetage CEE Directive 88/379/CEE modifiée par Dir. 93/72/CEE (19è adaptation)

Symbole(s) de danger : C : Corrosif

## Phrases R:

R 34: Provoque des brûlures.

## Phrases S:

S 2 : Conserver hors de portée des enfants.

S 26 : En cas de contact avec les yeux et la peau, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau claire. Consulter un spécialiste. S 28 : En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et du savon.

S 36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un

appareil de protection des yeux et du visage.

S 45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Ce produit respecte les obligations mentionnées à l'arrêté du 08 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

Homologué par le Ministère de l'Agriculture sous le numéro 9500074

#### 16 - Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi.

<u>Indication</u>: Détergent désinfectant désincrustant pour sols, surfaces et matériels pouvant entrer en contact avec les denrées alimentaires. Utilisable en canon à mousse.

<u>Dose d'emploi</u> : 1,0% soit 10 ml par litre d'eau froide

3,0% pour utilisation en canon à mousse.

Temps minimum de contact : 5 minutes.

Rincer à l'eau potable.

Cette fiche tient compte de tous les dangers potentiels susceptibles d'être liés à la manipulation et à l'utilisation normales des préparations sous la forme où elles sont mises sur le marché, mais non nécessairement sous n'importe qu'elle forme différente d'utilisation finale, par exemple à l'état dilué.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les obligations réglementaires qui lui incombent et qui engagent sa responsabilité selon les clauses ciaprès : elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

NOTA : "L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée exhaustive.